



Ordre du
**MÉRITE
VÉTÉRINAIRE**

Compétence et
DÉVOUEMENT

ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

L'Ordre du mérite vétérinaire est une distinction décernée par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à un médecin vétérinaire retraité ou à un membre senior dont la carrière a été empreinte d'un dévouement exemplaire et de professionnalisme.

Les réalisations du lauréat doivent avoir été exceptionnelles et avoir contribué de façon significative à la profession et à la communauté.

Candidats admissibles

Les médecins vétérinaires retraités ou un membre senior dont la carrière a été empreinte d'un dévouement remarquable et de professionnalisme. Un membre pourra être parrainé à nouveau lors d'une année ultérieure.

Qui peut présenter une candidature?

Un médecin vétérinaire ne peut présenter sa propre candidature. La candidature doit être présentée par un parrain. Celui-ci a la responsabilité de faire la démonstration des critères requis. La qualité de la présentation est très importante.

Les parrains peuvent être soit :

- un médecin vétérinaire;
- un représentant d'une association de médecins vétérinaires (ex. AMVPA, AVIA, AMVQ, ReVeR, etc.);
- un représentant d'une association agricole (ex. : groupe d'éleveurs);
- un représentant d'une institution (ex. : faculté, cégep, gouvernement).

Les critères d'admissibilité

Pour être admissible, la candidature doit satisfaire à certains critères. Le médecin vétérinaire nommé doit :

- avoir eu une carrière professionnelle marquée par le dévouement auprès des collègues et du public;
- avoir exécuté des actes professionnels selon des normes scientifiques reconnues.

Soumettre une candidature

Visitez le site Web de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (omvq.qc.ca) pour télécharger le formulaire de mise en candidature à l'Ordre du mérite vétérinaire. La date limite pour soumettre une candidature est le 15 mai de chaque année.

Les documents doivent être soumis en caractères d'imprimerie et transmis à l'Ordre soit par la poste ou en format électronique (PDF). Un accusé de réception sera envoyé.

ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRIINAIRE (SUITE)

Évaluation des dossiers soumis et candidature retenue

Le comité de la reconnaissance du mérite évaluera les dossiers soumis de façon objective en tenant compte de la grille d'évaluation. Le comité recommandera au C.A. les noms des candidats ayant obtenu les meilleurs résultats. Pour être soumise au C.A., une candidature devra avoir obtenu un minimum de 50 % des points pour chacun des critères et de 60 % pour l'ensemble du dossier. Le comité soumettra au C.A. un maximum de cinq (5) nominations par année.

Nominations

Le membre nommé à l'Ordre du mérite vétérinaire sera avisé par le conseil d'administration. Les modalités de la cérémonie lui seront communiquées par le parrain. Les parrains des candidats non nommés seront avisés par lettre. Ils seront invités à soumettre un dossier mis à jour lors d'une année ultérieure.

Les documents honorifiques

Le nouveau membre de l'Ordre du mérite vétérinaire sera honoré par l'entremise de plusieurs marques de reconnaissance :

- Le nom du nouveau membre de l'Ordre du mérite vétérinaire sera présenté lors du congrès de l'Ordre. Les modalités seront déterminées par les organisateurs.
- Le nom du nouveau membre, accompagné d'un texte de présentation sera publié dans *Le Veterinarius*.
- Lors d'une activité régionale ou sectorielle, après la lecture d'une adresse préparée par le parrain, le nouveau membre recevra une plaque souvenir à l'effigie de l'Ordre du mérite vétérinaire des mains d'un représentant du conseil d'administration de l'Ordre.
- Sur le site Internet de l'Ordre, le nom du nouveau membre, l'année, sa sphère d'activité, son lieu de pratique et un résumé de sa carrière figureront en compagnie des textes de présentation des autres membres de l'Ordre du mérite vétérinaire, dans une page réservée à cette fin.
- Dans le répertoire des membres de l'Ordre, son nom et l'année de nomination y figureront en compagnie des autres membres de l'Ordre du mérite vétérinaire.

L'organisation de la cérémonie de la remise

L'Ordre organisera la cérémonie de remise du mérite en collaboration avec le parrain. Les frais de cette cérémonie seront assumés par l'Ordre conformément au budget établi et cette cérémonie pourra se tenir dans la région du membre et prendre différentes formes, dont un vin d'honneur, un 5 à 7, etc.



ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom complet du (de la) candidat(e) : _____

Lieu de naissance : _____ Date : ____/____/____

Adresse actuelle : _____

Téléphone : () _____ - _____

Lieu de travail actuel ou le plus récent : _____

Lieu de décès, le cas échéant : _____ Date : ____/____/____

Le récipiendaire de l'Ordre du mérite vétérinaire est choisi selon les critères suivants :

- carrière professionnelle marquée par le dévouement auprès des collègues et du public;
- exécution des actes professionnels selon des normes scientifiques élevées.

IMPORTANT – DIRECTIVES POUR COMPLÉTER LE FORMULAIRE :

1. Le jury accordera une importance à la qualité de la présentation du dossier, et ce, tant dans la forme que dans le fond. Il est donc recommandé de remplir le formulaire électronique et d'éviter une présentation manuscrite du document.
2. Plusieurs exemples sont mentionnés pour vous guider lorsque vous complétez le formulaire, tous les éléments n'ont pas à être détaillés pour chaque candidature. Ces suggestions sont à titre indicatif seulement.

ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

Une carrière professionnelle marquée par le dévouement auprès de ses collègues et de la clientèle (60 points)

Exemples :

- disponibilité auprès de la clientèle (services au-delà des horaires et des honoraires);
- qualité du contact humain (affabilité, jovialité);
- sens de la communication (écoute des autres);
- facilité à rendre service (dépanner un collègue, etc.);
- éthique professionnelle notable; sens des responsabilités (quelqu'un qui respecte ses engagements);
- implication dans les activités professionnelles de son milieu ou de son champ d'activité ou d'association;
- implication sociale (groupes sociaux, bénévolat, etc.).

ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

Une carrière professionnelle marquée par le dévouement auprès de ses collègues et de la clientèle (60 points) - suite

ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

Exécution des actes professionnels selon des critères scientifiques élevés (40 points)

Exemples :

- acuité des connaissances (à l'affût des mises à jour);
- actes exécutés avec un seuil scientifique au-delà de la moyenne;
- partage naturel des connaissances avec les collègues;
- professionnalisme (ambassadeur de la médecine vétérinaire dans son milieu).

ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

Exécution des actes professionnels selon des critères scientifiques élevés
(40 points) - suite

ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Date limite pour la mise en candidature : **le 15 mai de chaque année**

Les formulaires de mise en candidature doivent être envoyés par courriel à Mme Naomie Langlois à l'adresse naomie.langlois@omvq.qc.ca ou par la poste :



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

800, avenue Ste-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427 ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Candidature soumise par : _____

Date : ____/____/____

S'il y a lieu :

Numéro de permis : _____

Nom de l'établissement, de l'association ou de l'institution qui soumet la candidature :
